

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

S'informer, échanger, agir !

Malgré l'engagement, l'envie, les enseignants sentent qu'ils ont de moins en moins les moyens de faire du bon travail, sentiment de difficulté grandissant, dans un contexte de dégradation du service public d'éducation. C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU a mis en débat depuis quelques années la question du travail enseignant : recherche avec le CNAM, enquête nationale, colloques, stages départementaux...

Avec les réformes des retraites et l'allongement des carrières, de plus en plus de collègues éprouvent les pires difficultés à garder intactes leur motivation et leurs capacités physiques et « mentales ». Ce qui est bien compréhensible !

Salaires en berne, injonctions souvent contradictoires, sentiment de porter une charge bien lourde, comme les dramatiques événements de janvier n'ont pas manqué de le rappeler, mobilité réduite, etc..., il faut reconnaître que les perspectives pour les enseignants des écoles sont bien maigres.

Alors que faire ? Démissionner, comme un nombre croissant de collègues le font, notamment dans notre département ? Ou plutôt envisager une reconversion ? Une formation professionnelle ? Un détachement ? Une disponibilité pour créer une entreprise ou reprendre des études ?

Pour répondre à toutes ces questions, et y voir plus clair dans les méandres des textes administratifs, le SNUipp-FSU 58 organise une réunion d'info syndicale le mercredi 18 mars à Nevers de 9h à 12h. Une réunion sur le « temps élèves », ouverte à toutes et à tous, pour s'informer, échanger, agir.

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 13/02/2015



**Conditions de travail,
carrière, reconversion...
Réunion d'information
syndicale le 18 mars**



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

N°212
Février 2015

Sommaire : P.2 : actu : permutations, carte scolaire P.3 : métier : réunion d'information syndicale : conditions de travail, seconde carrière, reconversion P.4 : adhésion

BRÈVES

Le nombre du mois :

30

Comme le pourcentage de grévistes dans le premier degré dans la Nièvre le 3 février pour demander des améliorations des conditions de travail, de rémunération, de formation et d'apprentissage de leurs élèves. Et maintenant ?

Calendrier 2015 : du nouveau ?

Un nouveau calendrier triennal devrait être soumis au prochain conseil supérieur de l'éducation mi-mars. Le cabinet a présenté les différentes possibilités aujourd'hui envisagées :

- une rentrée des élèves calée chaque année après le premier septembre et une sortie ne se faisant jamais après la première semaine de juillet.
- un pont de l'Ascension banalisé sur tout le territoire.

- une révision du zonage des vacances d'hiver et de printemps suite au nouveau découpage des régions.

- la suppression de la deuxième journée de pré-rentrée des enseignants.

Le SNUipp-FSU a demandé que la ministre clarifie au plus vite la situation pour les enseignants et les familles. Il ne saurait être question de revivre l'épisode du report de la pré-rentrée des enseignants de cette année.

Maternelle : les nouveaux programmes votés

La nouvelle version des programmes de maternelle qui doivent entrer en vigueur à la rentrée prochaine a été votée à une très large majorité au Conseil supérieur de l'éducation du 5 février. Des programmes concrètement améliorés, qui intègrent une bonne partie des remarques formulées par le SNUipp-FSU et par les enseignants à l'occasion de la consultation.

Pour le SNUipp-FSU, il va désormais falloir donner aux équipes enseignantes les moyens et les ressources pour mettre en application ces nouveaux programmes.



PERMUTATIONS : RÉSULTATS EN HAUSSE LE 9 MARS ?

C'est le jour de la rentrée, le lundi 9 mars, que seront dévoilés les résultats des permutations informatisées. Seront-ils moins catastrophiques que l'année dernière ?

Ce sont finalement 79 collègues de la Nièvre qui participent cette année aux permutations informatisées. Pour la première fois depuis très longtemps, le nombre de demandes en premier vœu pour la Côte d'Or n'est plus le plus élevé. En effet, avec "seulement" 12 demandes, la Côte d'Or est détrônée cette année par la Saône et Loire (18 demandes, contre 10 en 2014). Autres départements prisés cette année, l'Allier avec 7 demandes et le Rhône (6 demandes).

L'année dernière, seuls 4 collègues (2 pour l'Yonne, 2 pour la Côte d'Or) avaient obtenu satisfaction, le pire résultat jamais enregistré par notre département. Qu'en sera-t-il cette année ?

Les résultats seront connus le lundi 9 mars. Nous contacterons individuellement les collègues dont nous avons les coordonnées (numéro de portable, de l'école, mél,...).

Contactez-nous si vous voulez être prévenu(e). Vous pouvez également nous appeler le lundi 9 mars à la section au 03 86 36 94 46 pour connaître le résultat.

CARTE SCOLAIRE : INQUIÉTUDE ET MOBILISATION

Le retrait annoncé de 12 postes dans les écoles de la Nièvre suscite des interrogations et de vives inquiétudes, qu'il s'agisse de la ville ou de la campagne. Ici et là, la mobilisation s'organise.

La « rationalisation du patrimoine scolaire » à **Nevers** laisse augurer des regroupements d'effectifs et des déplacements de personnels. L'administration n'en profitera-t-elle pas pour « récupérer » quelques postes ? On peut malheureusement le craindre et une mobilisation collective est nécessaire. En outre, de nombreuses questions restent à ce jour en suspens, qui impactent l'organisation des écoles et donc les conditions de travail. Et quid de la situation contractuelle des collègues ? Si un poste est supprimé du fait de la disparition d'une école, comment en retrouver un autre ? Fusion de direction, mesures de carte scolaire, points de fermeture, priorité, bonification... les règles du mouvement sont revues annuellement et les délégués du SNUipp-FSU 58 ont fait des propositions pour garantir l'équité entre collègues.

Autre projet, la séparation des CLIS de l'école Pierre et Marie Curie de **Cosne** est loin de faire l'unanimité, en termes d'organisation matérielle et pédagogique.

Et que dire de la situation de **Saint-Benin d'Azy**, qui avait bénéficié d'une ouverture à la rentrée après des années d'attente avec de forts effectifs, et qui se retrouve déjà sous la menace d'une suppression ?

Les fermetures d'écoles à la campagne sont souvent synonymes de « mort » d'un village. On



pense ici aux écoles fortement menacées, comme **Blismes**, **Montigny-en-Morvan**, **Beaumont-la-Ferrière** ou encore **La Celle-sur-Nièvre**... On a encore en mémoire les disparitions récentes d'écoles à Pousseaux, Surgy, Corancy, Fléty, Tazilly, Toury-sur-Jour...

Le SNUipp-FSU tient également compte également des spécificités locales dans la défense des collègues. Par exemple, **Château-Chinon** a une problématique particulière du fait du nombre d'élèves allophones et de circonstances « locales ». Cela n'empêche pas l'administration d'envisager deux fermetures dans la commune, une en maternelle et une en élémentaire...

Face à ces menaces (et à bien d'autres encore), la mobilisation s'organise et des actions, notamment portées ou soutenues par le SNUipp-FSU, sont à prévoir prochainement. A suivre...

CONDITIONS DE TRAVAIL, SECONDE CARRIÈRE, RECONVERSION : RÉUNION D'INFO SYNDICALE LE 18 MARS

Le SNUipp-FSU 58 organise le mercredi 18 mars à Nevers, au 7ème étage de la Bourse du travail (à côté de la maison de la culture), de 9h à 12h, une RIS sur les conditions de travail et les possibilités de reconversion et de seconde carrière qui peuvent "s'offrir" à nous.



Des conditions de travail de plus en plus difficiles font que de plus en plus de collègues s'interrogent sur l'éventualité d'une seconde carrière dans ou hors de l'Éducation Nationale.

Cette réunion d'information syndicale, ouverte à tou(te)s, syndiqué(e)s ou non, aura pour but de répondre du mieux possible à ces questionnements et d'informer des possibilités offertes à nos collègues : DIF (droit individuel à la formation), congé de formation professionnelle,

détachement, mise en disponibilité, seconde activité, etc... Un membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU, Luce Desseaux, interviendra pour détailler ce que peuvent envisager nos collègues.

Une intervention sur nos conditions de travail sera également à l'ordre du jour. Les représentants de la FSU au CHS-CT (comité hygiène, santé et conditions de travail) détailleront les démarches à suivre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.



RIS, mode d'emploi

Depuis cette année, chaque enseignant peut participer à 9 heures de Réunion d'Information Syndicale (RIS) par année scolaire dont une demi-journée sur temps élèves.

Pour participer à cette réunion sur "temps élèves", il suffit d'en informer votre IEN au moins 48 heures avant sa tenue (modèle de lettre ci-contre). Par ailleurs, les parents d'élèves doivent également être informés.

En revanche, si la circulaire n°2014-120 du 16 septembre 2014 permet à chaque enseignant de participer à trois RIS de 3h/trimestre sur son temps de service, dont une sur temps élèves, cette circulaire précise cependant que "la participation des personnels enseignants à ces réunions ne doit pas entraîner la fermeture des écoles...". Pour pallier à cela, notamment en classe unique, nous avons demandé au DASEN de mettre à disposition des remplaçants.

Nom Prénom
École
Fonction

Objet : réunion d'information syndicale

M... l'Inspect... de la circonscription ...,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982 sur le droit syndical des fonctionnaires, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le mercredi 18 mars de 9h à 12h.

Veuillez croire, M... l'Inspect..., en mon profond attachement au service public d'éducation.

Signature



BRÈVES

Enquête rythmes : fortes insatisfactions des enseignants !

Une enquête lancée en novembre et décembre dernier par le SNUipp-FSU, et à laquelle 16 764 enseignants des écoles ont répondu, montre de fortes insatisfactions chez les enseignants.

Premier enseignement, 74% estiment que les difficultés liées au temps périscolaire impactent négativement le temps scolaire en terme de fonctionnement de l'école mais aussi d'attention et de fatigue des élèves.

Et comme les effectifs restent aussi chargés, comme les programmes scolaires toujours aussi lourds n'ont pas encore changé, seuls 9% des enseignants constatent un effet bénéfique sur les apprentissages.

En second lieu, le jugement est aussi sévère sur les conditions de vie professionnelle et personnelle. 68% notent une dégradation de leurs conditions de travail (manque de temps pour travailler en équipe...), 81% estiment que leur vie personnelle est affectée négativement notamment en matière de pouvoir d'achat (coût supplémentaire en trajet et garde d'enfants) et aussi de temps (animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou en fin de journée).

Risques psycho sociaux : enquête à renseigner

Une enquête anonyme sur les risques psycho-sociaux, destinée à recueillir des éléments sur nos conditions de travail, est à renseigner. Elle permettra ensuite à l'administration et aux membres représentants des personnels des CHSCT de mieux appréhender la problématique des risques psychosociaux au sein de l'Académie de Dijon et de les prévenir. Nous invitons fortement à aller sur https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_ERPS_000.php avec votre identifiant de messagerie et votre mot de passe de messagerie (votre numen si vous ne l'avez pas modifié). Renseigner cette enquête ne prend qu'une minute...

Je me syndique au SNUipp 2014/2015

Pour défendre l'école et ses enseignants, agir pour la réussite de tous les élèves, se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité.

Au SNUipp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courriel :

Poste occupé :

Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	125	131	135	143	154	164	177	191
(avec la déduction d'impôt)	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
PE Hors-classe	186	201	215	227				
(avec la déduction d'impôt)	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
Instit				115	122	128	136	149
(avec la déduction d'impôt)				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

COMMENT SE SYNDIQUER ?

⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 3 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.

⇒ Renvoyer à :

SNUipp-FSU 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)

Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.

Tél. : 03 86 36 94 46 Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : snu58@snuipp.fr

Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0715 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.